

Genseric

(Geiseric)

Y. Modéran



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1905>
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.1905](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1905)
ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 1998
Pagination : 3052-3059
ISBN : 2-7449-0028-1
ISSN : 1015-7344

Référence électronique

Y. Modéran, « Genseric », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 20 | 1998, document G29, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1905> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.1905>

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Genseric

(Geiseric)

Y. Modéran

- 1 Fils du roi vandale Hasding Godagisel et d'une concubine servile, son nom germanique véritable semble avoir été Gaisareiks, « puissant par le glaive », ce qui explique les transcriptions anciennes *Gizericos* (Procopé), *Geisericus* (Victor de Vita) ou *Gesiric* (inscription de Sbeida, ILT 380). On a cependant conservé ici, par commodité, la forme *Genséric*, depuis longtemps adoptée par l'historiographie moderne.

Des rives du Danube à Carthage (389-439)

- 2 Né probablement en 389 alors que son peuple se trouvait encore en Pannonie, il n'avait que dix-sept ans lorsqu'à la fin de 406, sous la conduite de son demi-frère le nouveau roi Guntharic, les Vandales suivis des Alains et des Suèves franchirent le Rhin et envahirent la Gaule. On ignore tout de son rôle dans le pillage de ces provinces, puis dans l'invasion de l'Espagne en 409. Genséric n'apparaît en fait dans l'histoire qu'avec son accession au pouvoir royal, en 428, alors qu'il atteignait déjà sa quarantième année. A ce moment, les Vandales étaient établis dans le sud de la péninsule, en Bétique, où les guerres incessantes contre les Romains et les Wisigoths les avaient conduits depuis le début des années 420. Mais leur position était précaire : l'Empire les acceptait mal et leurs anciens alliés Suèves contestaient leur territoire. Or, au même moment, de l'autre côté de la Méditerranée, l'Afrique, qui n'avait subi encore aucune invasion et dont la réputation de prospérité était toujours considérable, se trouvait brusquement affaiblie. Tandis que les Maures se faisaient plus pressants sur le *limes* méridional, le comte Boniface, général en chef des armées provinciales, était en effet entré en rébellion contre le gouvernement impérial et une véritable guerre l'avait opposé en 427-428 à des troupes venues d'Italie. Selon Procopé et Jordanès, le comte d'Afrique, en difficulté, aurait alors sollicité l'intervention de Genséric, en lui promettant une partie du pays. Cette trahison, ignorée des sources contemporaines, semble très douteuse, d'autant qu'une réconciliation entre Boniface et la cour de Ravenne se produisit dès la fin de 428 ou le début de 429. Mais l'Afrique avait été profondément désorganisée par ces

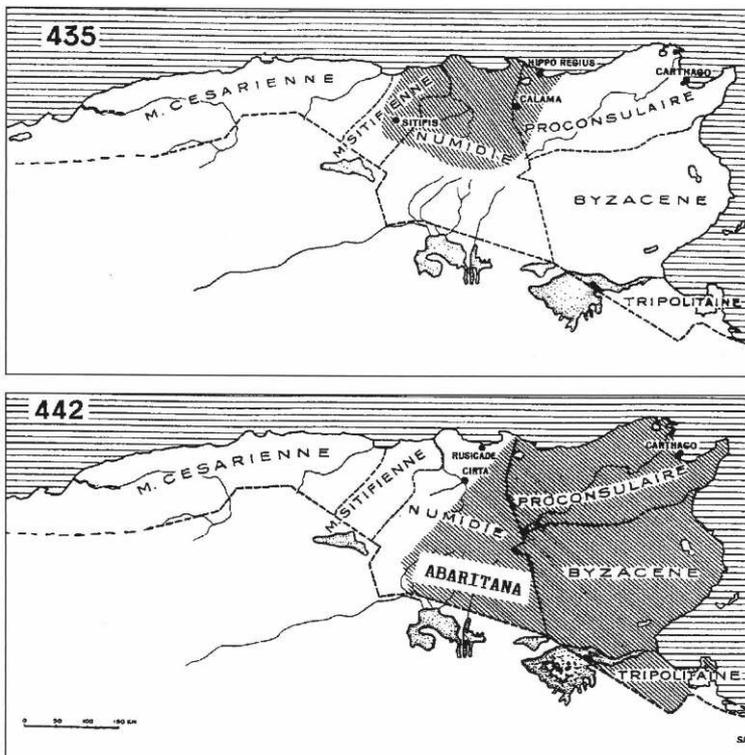
événements et il est très probable que Genséric en fut tôt informé. Ainsi s'explique l'audacieuse décision qu'il prit au printemps suivant. En mai 429, probablement par une série de navettes sur de grosses barques et des navires de commerce réquisitionnés, Genséric fit passer tout son peuple, augmenté des débris des Alains (écrasés par les Goths en 418), de Tarifa aux rivages voisins de Tanger. Sous la conduite de celui qui portait probablement dès cette époque le titre de « Roi des Vandales et des Alains », 80 000 personnes en tout, hommes, femmes, enfants, vieillards, commencèrent alors une longue marche vers l'est, qui réunit à la fois tous les caractères d'une migration et d'une expédition de pillage. Genséric, de toute évidence bien informé sur leur urbanisation et leur richesse supérieures, se donnait dès ce moment comme objectif la conquête des provinces orientales de l'Afrique romaine : mais il entendait aussi mettre à sac tout ce qui l'en séparait : les Maurétanies furent donc soumises à un pillage d'une extrême violence. On connaît en fait très mal, en dehors du siège d'Hippone en 430-431 durant lequel mourut saint Augustin, les étapes de cette avancée des Vandales. Mais deux choses sont certaines : ils terrorisèrent les populations et l'armée romaine fut incapable de les arrêter. Pourtant, en 435, pour des raisons encore mal expliquées et alors qu'il avait déjà pénétré en Byzacène, Genséric accepta de conclure avec l'Empire un traité qui lui attribuait seulement, et encore à titre de fédéré, la Maurétanie Sitifienne et la Numidie étendue jusqu'à Hippone et Calama. L'histoire de ce qui fut alors le premier État vandale en Afrique est assez obscure, mais elle fut de toute façon fort brève, malgré les espérances que l'Empire avait mises dans le traité. Quatre ans après, en effet, Genséric reprit sa marche, et le 19 octobre 439 il s'empara de Carthage, avant d'occuper dans les semaines suivantes la Byzacène et vraisemblablement aussi la Tripolitaine. Pour les Vandales, le temps des migrations était désormais achevé.

Un royaume sans cesse élargi (439-477)

- 3 Si dès 439, comme on le verra, Genséric avait décidé d'établir son peuple dans l'arrière-pays de Carthage, la construction de son royaume n'en fut pas moins, dès lors et jusqu'à la fin de sa vie, une œuvre sans cesse corrigée et complétée. Certes, en 442, il commença par signer avec Ravenne un nouveau traité qui, juridiquement, transformait son statut : de chef de peuple fédéré, il devenait souverain d'un État « ami et allié » (Procopé, *Guerre Vandale* I, 4, 39), c'est-à-dire théoriquement vassal de l'Empire. Au terme d'un partage, il recevait la partie la plus riche de l'Afrique, celle qu'il occupait, avec la Proconsulaire, la Byzacène, la Numidie orientale (avec l'Aurès) et vraisemblablement la Tripolitaine et il rendait aux Romains la Numidie occidentale et les Maurétanies ; de plus, il s'engageait à verser un tribut à l'empereur et il lui remettait, toujours selon la coutume des rois clients, son fils Hunéric en otage. Mais Genséric, selon une logique toute « germanique », feinte ou réelle, semble ne s'être considéré ainsi lié qu'avec Valentinien III en personne, à la fille duquel il espérait d'ailleurs marier Hunéric. L'assassinat de l'empereur en 455 brisa ce projet et réveilla alors toutes les ambitions du roi vandale. Genséric rompit la paix et se lança dans de nouvelles conquêtes. Parmi celles-ci, la prise et le pillage de Rome en juin 455, qui fixèrent pour toujours son image de barbare absolu, ne furent qu'un épisode sans suite, tout comme les nombreux raids de piraterie lancés ensuite sur les côtes d'Italie méridionale et de Grèce ; En revanche, en Afrique, le roi vandale mit dès ce moment la main sur une grande partie des territoires rendus aux Romains en 442 : Numidie occidentale mais aussi Maurétanie Sitifienne. Et surtout, il donna alors à son royaume une nouvelle dimension en

s'emparant successivement des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne, avant de tenter l'annexion de la Sicile. Ici la résistance romaine fut cependant beaucoup plus forte, et ce n'est qu'après une longue série d'expéditions qu'il en prit, probablement seulement partiellement, le contrôle vers 468-470 (?); ce fut d'ailleurs pour peu de temps puisqu'en 476 un accord conclu avec Odoacre, nouveau maître de l'Italie, remit l'île à ce dernier, moyennant versement d'un tribut. A cette date cependant, Genséric, alors âgé de quatre-vingt-sept ans, pouvait croire fermement établi son vaste royaume : il avait vaincu deux tentatives de reconquête romaine, l'une venue d'Occident sous Majorien en 460, l'autre venue d'Orient sous Léon I en 468 et l'Empire, réduit désormais à la seule *pars orientis*, avait accepté par un traité de paix perpétuelle conclu en 474 de le reconnaître solennellement. C'est donc certainement avec la conviction d'avoir réussi son œuvre que le vieux roi mourut l'année suivante, le 24 janvier 477.

Les partages de 435 et 442. La partie hachurée est sous domination vandale (d'après Chr. Courtois).



- 4 Les historiens se sont cependant beaucoup interrogés sur le sens de celle-ci et plus particulièrement sur les objectifs territoriaux réels de Genséric. Selon E.-F. Gautier, qui insiste beaucoup sur la piraterie et les annexions insulaires, c'est un « empire de la mer » sur le modèle de la Carthage punique qu'aurait voulu édifier le roi vandale. Au contraire, pour C. Courtois, qui était particulièrement frappé par l'étroitesse relative du domaine africain des Vandales, Genséric aurait cherché à créer un « empire du blé », centré sur la Proconsulaire, la Sardaigne et la Sicile, les anciens « greniers » de Rome, en songeant avant tout à la sécurité alimentaire de son peuple. Mais cette interprétation se fonde sur une définition beaucoup trop restrictive de l'étendue du royaume vandale en Afrique, que Courtois limitait aux frontières de 422 alors qu'il s'étendit après 455 probablement au moins jusqu'aux extrémités occidentales de la Sitifienne. En réalité, Genséric semble n'avoir jamais réellement fixé de bornes précises

à ses ambitions, que ce soit en Afrique ou en Méditerranée : il n'était guidé que par deux principes. Le premier était de profiter sans vergogne de toutes les occasions favorables de pillage ou de conquête que lui offrait la crise générale de l'empire romain en Occident au v^e siècle, et du sac de Rome en 455 à la prise de Nicopolis d'Épire en 474 il ne manqua effectivement aucune occasion. Mais en même temps, et c'est l'autre clef de sa politique extérieure, par crainte à la fois d'un retour offensif de l'Empire ou d'une agression venue des autres États barbares, il ne cessa jamais non plus de vouloir négocier avec les uns et les autres et de rechercher le contrôle d'avant-postes protecteurs de Carthage, avec fondamentalement toujours un même but : assurer l'avenir du foyer qu'il avait enfin trouvé pour son peuple.

L'État vandale d'Afrique sous Genséric

- 5 Le même souci de l'avenir peut expliquer la manière dont Genséric procéda dès 439 à l'établissement de ses hommes dans leur nouveau pays. Les Vandales et les Alains (dont les effectifs particuliers sont impossibles à préciser) étaient en tout 80 000, dans une Afrique qui comptait assurément encore plusieurs millions d'habitants. La disproportion était énorme, et elle était lourde de menaces pour le maintien de l'identité des envahisseurs. Genséric en eut conscience dès le début et, pour qu'ils conservent une relative cohésion au milieu des multitudes africaines et restent surtout aisément mobilisables, il s'efforça d'empêcher la dispersion de ses guerriers et de leurs familles. Il décida donc de les établir en Proconsulaire, à relative proximité de sa capitale, Carthage. Ainsi, c'est dans cette province surtout que grandes ou moyennes propriétés romaines furent confisquées, pour devenir après une répartition dont nous ignorons les modalités les « lots des Vandales » (*sortes Wandalarum*), exemptés d'impôts. Par contre, dans les autres provinces, Numidie et Byzacène en particulier, définies comme « provinces royales », le roi n'expulsa que les plus grands propriétaires au profit de ses fils, laissant sans changement l'essentiel des propriétés romaines, seulement soumises à l'impôt ; lui-même se contenta de mettre la main sur les domaines impériaux devenus domaines royaux, sans modifier la situation des Romains, fermiers ou colons, qui les exploitaient. Parallèlement, un système de double administration fut aussi institué dans le royaume. Les Vandales de Proconsulaire furent soumis à l'autorité d'officiers royaux nouveaux, les *millenarii*. Les populations romaines, de Proconsulaire ou des autres régions, conservèrent quant à elles les anciennes structures administratives : les cités et leurs municipalités et les gouverneurs de province continuèrent donc à remplir toutes leurs fonctions, en étant désormais placés sous le contrôle du roi.
- 6 Illustrant le pragmatisme et surtout le réalisme de Genséric, ce système s'avéra à terme assez souple pour permettre, au moins sur le plan économique et social, une relative détente entre les deux communautés. Certes, le roi ne ménagea pas au début la haute aristocratie africaine, surtout à Carthage où nombreux furent ceux qui furent dépouillés de tout et contraints à l'exil. Mais peu à peu, même pour eux, comme en témoigne l'histoire des parents de saint Fulgence* de Ruspe, la politique royale s'adoucit : des restitutions de biens eurent lieu et certains rentrèrent en Afrique, acceptant un ralliement de fait au nouveau régime.
- 7 Avec les Maures, les choses furent encore plus simples. Qu'il s'agisse en effet des tribus de l'intérieur ou de celles établies aux abords du *limes*, le problème foncier ne se posait

guère en 439. Genséric ne remit pas en cause les attributions territoriales anciennes, et il se contenta de se substituer à l'empereur, en reprenant à son compte les manifestations traditionnelles d'exercice de la suzeraineté romaine : les traités furent renouvelés régulièrement et les chefs investis selon les règles. On vit donc très tôt des contingents maures accompagner les troupes vandales, en particulier lors de l'expédition sur Rome en 455. Certes, la désorganisation des défenses du *limes* qu'avait provoquée la conquête aurait pu inciter certaines tribus à étendre leur influence. Le phénomène se produisit certainement en Maurétanie Césarienne après 429. Mais dans le royaume vandale lui-même, aucun signe de « renaissance berbère » ne fut réellement perceptible avant 477. Au dire de Procope, avant cette date, « les Maures se tenaient tranquilles car ils redoutaient Genséric » (*Guerre Vandale*, 1, 8, 2). L'exemple du roi Capsur (ou Capsus), peut-être établi dans le sud tunisien, illustra bien, vers 457-460, cette docilité : Victor de Vita le décrit comme un exécutant fidèle de la politique religieuse de Genséric, envoyant des rapports réguliers au roi et prenant ses ordres (Victor de Vita, I, 35-38). Rien encore à ce moment ne laissait donc présager les difficultés qu'allaient devoir affronter tous les successeurs de Genséric à cause des Maures.

- 8 En fait, en dehors du conflit persistant avec l'Église catholique (*infra*), le roi semble avoir rencontré plus d'opposition politique chez les Vandales eux-mêmes que chez les Africains. Le seul complot connu du règne vint en effet de ce côté, en 442, lorsque la noblesse vandale tenta de défendre ses prérogatives contre un souverain qui affirmait de plus en plus l'autorité royale. L'entreprise fut violemment réprimée et elle ne fit à terme qu'accentuer la toute puissance de Genséric. Si on ignore en effet ce que pouvaient être avant 439 les rapports du monarque avec le *concilium* traditionnel de son peuple, ce dernier paraît bien avoir été inexistant après la chute de Carthage. En fait, devenu maître de l'Afrique, Genséric exerça seul et sans limites son pouvoir, comme tout à la fin de sa vie devait le démontrer encore le règlement de sa succession : ayant réuni ses héritiers, il leur imposa pour l'avenir le respect du principe de *tanistry* (priorité à l'aîné de la famille et non au fils aîné), mais après avoir au préalable exterminé tous les enfants de son prédécesseur Guntharic et avoir ainsi assuré le couronnement de son propre fils Hunéric. Solution toute personnelle mais qui, comme pour le reste, n'offrait en réalité aucune certitude de continuité. On ne peut en effet ici qu'approuver C. Courtois lorsqu'il conclut qu'en définitive tout l'État créé par Genséric ne reposait que sur la personne de Genséric : ce dont hérita Hunéric, ce fut « un État qui n'avait de réalité vraie que dans la mesure où la personne du souverain lui en créait une ».

Monnaies vandales (Genseric ?) portant la légende "Karthago" (photo Cabinet des médailles Paris).



Genséric et l'Église

- 9 Mais le legs probablement le plus dangereux laissé par le vieux roi à son fils fut le conflit religieux dans lequel il avait plongé son royaume, même si un début de détente s'était esquissé peu avant sa mort. Les Vandales, peut-être seulement depuis leur séjour au contact des Wisigoths en Espagne, étaient en effet ariens et cette religion était devenue très rapidement une composante essentielle de leur identité collective. Dès le débarquement au Maroc, ils avaient manifesté une hostilité particulière à l'Église catholique et à ses clercs, multipliant les incendies d'églises et les viols de religieuses. Il s'agissait cependant là de « faits de guerre » et on aurait pu s'attendre, de la part de ces chrétiens, à un relatif apaisement une fois leur établissement reconnu, comme cela s'était produit dans les autres royaumes barbares ariens. Or, c'est au contraire une véritable et méthodique politique de persécution anticatholique qui, à l'initiative de Genséric, fut instituée dans le royaume après 439. On beaucoup écrit sur celle-ci, tantôt pour lui donner une ampleur dramatique en insistant sur le fanatisme personnel du roi, tantôt au contraire pour en nier la gravité en la réduisant à des simples mesures de police rendues nécessaire par une Église enfermée dans une attitude d'opposition systématique à la présence vandale (C. Courtois). En réalité, l'étude précise de notre source principale, l'*Historia persecutionis Africanae provinciae* de Victor de Vita, et les recherches archéologiques des trente dernières années conduisent à une interprétation beaucoup plus nuancée. Sans préjuger des convictions personnelles de Genséric, qui restent en fait mal connues, l'existence dès octobre 439 d'initiatives agressives de sa part n'est pas niable : l'évêque de Carthage Quovultdeus fut expulsé aussitôt la ville prise et c'est peu après que commencèrent de très importantes confiscations d'églises

au profit du clergé arien. Il y eut certes ensuite, en 454 d'abord, puis à la fin du règne, après 474, des périodes de recul relatif dans cette politique, mais fondamentalement son orientation ne changea pas.

- 10 Toutefois, il serait abusif d'en généraliser la portée à tout le royaume. En réalité, c'est avant tout en Proconsulaire et plus précisément dans les régions où avaient été lotis les guerriers vandales que Genséric persécuta l'Église catholique. C'est dans les Terres *quas diviserat Wandalis* (Victor de Vita, I, 17) que vers 440 tous les évêques furent chassés de leurs églises. C'est *in medio Wandalarum* (*ibid.* I, 22) qu'il n'y eut plus, selon Victor de Vita, « aucun lieu pour accomplir le sacrifice divin ». Plus tard, c'est encore en Proconsulaire qu'eut lieu l'interdiction absolue de toute ordination d'évêque catholique (*ibid.* 1,29) puis l'ordre de livrer tous les objets du culte et les Livres sacrés (I, 39). Et c'est aussi ici surtout que nous possédons des traces d'implantation d'une Église arienne et des témoignages d'un prosélytisme arien auprès des Africains. A l'inverse, dans ce que Victor de Vita appelle les « provinces tributaires » (1,22), c'est-à-dire évidemment les seules provinces où on payait l'impôt, donc celles comme la Byzacène où les Romains n'avaient pas été expropriés, aucune confiscation d'église et aucune mesure de réglementation du culte ne sont signalées sous Genséric. Tout au plus ici le roi exila-t-il, en interdisant leur remplacement en cas de décès, les évêques qui dénonçaient, de manière plus ou moins directe, la persécution menée en Proconsulaire. Mais le sort de ces régions resta durant tout le règne fort différent de ce qui se produisait *in sortibus Wandalarum*. Ainsi, Genséric orienta dès le début la persécution suivant une logique géopolitique qui, à l'examen, s'explique en fait très aisément au regard de sa politique agraire. Le roi avait voulu grouper son peuple en Proconsulaire pour lui conserver sa cohésion.
- 11 Dans le même esprit, il voulut faire de ce pays vandale, où nécessairement allaient demeurer de nombreux Africains, esclaves, colons, ou petits propriétaires non dépossédés, un pays arien. Il fallait ici donner des lieux de culte à l'Église nationale des Vandales mais il fallait aussi, pour assurer la prédominance et l'enracinement de ces derniers, convertir les Africains qui vivaient au milieu d'eux. Foyer du peuple vandale, la Proconsulaire devait réellement devenir une terre vandale et donc arienne. Ailleurs, en revanche, en Byzacène, en Numidie, en Sitifiennne, où la présence vandale devait se limiter à quelques garnisons isolées au milieu des multitudes africaines, Genséric se contenta de mesures de police contre les clercs trop virulents dans leur solidarité avec leurs frères persécutés. Cette politique se voulait réaliste mais on sait ce qu'il en advint. Elle envenima pour toujours les rapports entre Vandales et Romains et elle constitua le legs le plus funeste du vieux roi à son successeur.
- 12 Elle contribua aussi pour la postérité à la légende noire des Vandales et de leur grand roi. Si Genséric n'eut pas en effet la réputation de son contemporain Attila, il n'en fut pas loin : incarnation de la Bête de l'Apocalypse pour les uns, de l'Antéchrist pour les autres, il représenta très tôt, en particulier grâce au succès de l'œuvre de Victor de Vita, le barbare par excellence, celui à qui « vont si bien les mots de férocité, de cruauté, de terreur » (Victor de Vita, III, 62). Sans démentir les jugements plus mesurés de Procope, pour qui il fut « un des hommes les plus redoutables du monde », et de Jordanès qui voit en lui « un esprit profond mais d'une avidité sans bornes, habile à attirer les diverses nations dans ses intérêts », on se risquera à avancer que chez ce chef qui avait accompagné son peuple de l'Europe centrale à Carthage le trait de caractère le plus profond fut peut-être, en définitive, une perpétuelle inquiétude de l'avenir. Si l'on

y regarde bien, la manière dont il installa ses hommes, la conquête des îles, les négociations répétées avec l'Empire, l'intimidation des Maures, la persécution des catholiques en Proconsulaire, en bref tout ce qui fit l'originalité de l'œuvre de Genséric, pourrait bien en effet n'avoir été inspiré que par une obsession : assurer la sécurité et la pérennité du foyer qu'après une migration de plusieurs milliers de kilomètres, il avait enfin trouvé pour son peuple sur la terre africaine.

BIBLIOGRAPHIE

- PROCOPE, *La Guerre Vandale*, éd. J. Haury/G. Wirth, Leipzig, 1962 ; trad. D. Roques, Paris, 1990.
- VICTOR DE VITA, *Historia persecutionis Africanae provinciae*, éd. Petschenig, C.S.E.L., 7, 1881 ; trad. anglaise J. Moorhead, Liverpool, 1992.
- MARTHROYE F., *Genséric, la conquête vandale en Afrique et la destruction de l'empire d'Occident*, Paris, 1907.
- GAUTHIER E.-F., *Genséric, roi des Vandales*, Paris, 1932.
- SCHMIDT L., *Histoire des Vandales*, Paris, 1953.
- COURTOIS C., *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.
- CARCOPINO J., *Profils de conquérants*, (chap. IV, « Genséric et les Vandales », p. 359-409), Paris, 1961.
- COURCELLE P., *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, 3^e éd., Paris, 1964.
- MODERAN Y., « L'Afrique et la persécution vandale », dans *Histoire du christianisme* sous la dir. de J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, tome III (*sous presse*).
- MODERAN Y., « Les frontières mouvantes du royaume vandale » dans *Actes de la Table Ronde « Limites et frontières dans l'Afrique antique »*, Paris, 1997, à paraître.

INDEX

Mots-clés : Antiquité, Biographie, Tunisie